



École Primaire SAINT-GABRIEL

21, rue de la Lisette

92220 BAGNEUX

Tél : 01 46 57 80 82

@ : inscription-ecole.st-gabriel@apprentis-auteuil.org

Site web: <https://saint-gabriel.apprentis-auteuil.org>



FACTURATION & FICHE TARIFAIRE

Année scolaire 2025-2026

➤ FACTURE UNIQUE :

Pour faciliter la lisibilité de la facturation pour les familles, nous établissons **une facture unique** qui vous sera adressée en début d'année scolaire, reprenant l'ensemble des prestations facturées pour l'année entière.

➤ FACTURE ANNUELLE :

Votre facture annuelle se compose de plusieurs éléments :

- Contribution annuelle aux frais de scolarité
- Frais de demi-pension selon la formule choisie
- Frais d'étude et/ou de garderie selon la formule choisie
- Cotisation APEL (une par famille)
- Cahier d'activité d'anglais (élémentaire)
- Supports catéchèse pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 inscrits au catéchisme
- Équipement numérique pour les classes de CE2, CM1 et CM2
- Les montants de ces différents éléments de facturation sont présentés au verso de ce document.

Pour plus de détails, vous pouvez vous reporter aussi à la convention de scolarisation.

Attention : cette facture ne comprend pas les éventuelles participations que nous demanderons aux familles au cas par cas selon les projets de classe ou d'école (sorties scolaires, classe découverte, etc..).

➤ MODES DE RÉGLEMENT :

- **Trois modes de règlements sont possibles** (chèque, espèces*, prélèvement automatique mensuel). Nous attirons particulièrement votre attention **sur le prélèvement automatique**, qui est le mode de règlement privilégié par l'établissement.
-

➤ SITUATIONS FINANCIÈRES PARTICULIÈRES :

- **Les familles qui éprouvent des difficultés financières ponctuelles** (ressources insuffisantes, changement de situation...) doivent se faire connaître rapidement auprès du chef l'établissement par une prise de rendez-vous.

Martine GUESDON

Cheffe d'établissement école primaire

* espèces : se référer au Décret n°2015-741 du 24 juin 2015

1. CONTRIBUTION ANNUELLE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ

La tarification suivant la méthode du quotient familial a été mise en vigueur pour tous.

Le Quotient Familial (QF) appliqué sur l'ensemble scolaire est le suivant :

⇒ **QF = Revenu Net Imposable** (celui du père + celui de la mère (même séparés) / **2 parts** (même pour les familles monoparentales) + **1 part par enfant** (1 enfant = 1 part, 2 enfants = 2 parts...)

Exemple : Quotient Familial d'une famille avec 2 enfants = Revenu Net Imposable / 4

Vous trouverez ci-dessous **la contribution annuelle aux frais de scolarité, selon votre quotient familial** :

Tranches (Selon Quotient Familial)	Tarifs École (maternelle et élémentaire)
De 0 à 3.600 €	974 €
De 3.601 à 5.400 €	1.059 €
De 5.401 à 8.050 €	1.176 €
De 8.051 à 13.000 €	1.281 €
De 13.001 à 22.000 €	1.465 €
Plus de 22.001 €	1.695 €

Une réduction est appliquée sur **la contribution annuelle de chaque enfant** d'une fratrie scolarisée à Saint-Gabriel (1^{er} et/ou 2nd degré) de la manière suivante :

- **10 %** pour une fratrie de **2 enfants**.
- **22 %** pour une fratrie de **3 enfants**.
- **25 %** pour une fratrie de **4 enfants et plus**.

Réduction réseau SFA

10% pour 3 enfants scolarisés dans les établissements du réseau SFA

- ⇒ sur présentation des certificats de scolarité
- ⇒ non cumulable avec la réduction Saint-Gabriel accordée aux fratries.

2. FRAIS DE ½ PENSION

Les enfants ayant un PAI et apportant leur panier repas ont une contribution correspondant aux frais de surveillance et d'entretien des locaux.

Structure	Forfait annuel 1 jour	Forfait annuel 2 jours	Forfait annuel 3 jours	Forfait annuel 4 jours
Maternelle	274 €	550 €	810 €	1.025 €
Élémentaire	277 €	555 €	818 €	1.042 €
Forfait PAI	94 €	181 €	264 €	348 €

Le régime choisi pour un élève doit l'être **pour l'année scolaire entière**. Tout changement en cours d'année (en cas de force majeure) devra être justifié par lettre adressée au chef d'établissement et sera soumis à son accord. Les élèves externes peuvent déjeuner au restaurant scolaire de façon occasionnelle pour le prix de **9 €** (à remettre à la comptable).

3. FRAIS D'ÉTUDES ET/OU DE GARDERIE

Structures	Mode de garderie	Forfait annuel 1 jour	Forfait annuel 2 jours	Forfait annuel 3 jours	Forfait annuel 4 jours
Maternelle <u>et</u> Élémentaire	Garderie du matin (7h30 - 8h35)	49 €	94 €	136 €	179 €
Maternelle	Garderie du soir (16h30 - 18h30)	97 €	187 €	273 €	360 €
Élémentaire	Forfait global Etude (16h45 - 17h45) + Garderie du soir (17h45 - 18h30)	105 €	198 €	286 €	372 €

- À titre exceptionnel, un enfant peut venir à la garderie du matin pour le prix de 4 € la prestation, et/ou à la garderie/étude du soir pour le prix de 6 € la prestation.

Seul le service comptabilité est habilité à recevoir le règlement des prestations périscolaires.

4. FRAIS ANNEXES : Cotisation APEL / Cahier d'anglais / Outil numérique / Caution livres

- La cotisation APEL = 25 € (une par famille), sauf avis contraire de la famille formulé par écrit avant le 31/08/2025.
- Le cahier d'activités d'anglais = 10 €/an du CP au CM2.
- Le support de catéchèse = 10€ pour les enfants catéchisés du CE1 / 12€ du CE2 au CM2.
- L'outil numérique IPAD = 150€/an pour les CE2, CM1 et CM2 avec possibilité de rachat en fin de cycle élémentaire.
- Caution livres : Une facturation de 15€ sera effectuée pour chaque livre abîmé ou non rendu en fin d'année.